

Règlement Intérieur de l'Ecole Supérieur de Technologie (EST)

Fkih Ben Saleh (FBS)

Le règlement intérieur établit les règles de vie et régit les rapports entre les différents acteurs de la communauté de l'EST-FBS. Il est le texte de référence de l'établissement et est basé sur les législations et réglementations en vigueur. Il fixe en particulier, pour les étudiants, l'organisation des études, le mode de contrôle des connaissances et des examens, l'assiduité et la discipline. L'inscription d'un étudiant à l'EST-FBS vaut adhésion au règlement intérieur de l'établissement et engagement à le respecter.

Organisation des études

Les filières DUT et DBT sont constituées respectivement de 4 semestres (2 années universitaires) et de 2 semestres (une année universitaire). Chaque semestre est composé de 7 modules.

Un étudiant inscrit soit en filière DUT ou DBT peut bénéficier, sous certaines conditions, d'une année de réserve selon les conditions mentionné dans le CNPN.

Conditions d'accès

Les filières «DUT» sont ouvertes aux titulaires du baccalauréat dans les spécialités requises. La sélection des candidats s'effectue sur la base des notes obtenues au baccalauréat. L'accès aux filières «Diplôme de Bachelor en Technologie» est ouvert, sur concours, aux candidats titulaires d'un diplôme correspondant à l'échelle de formation bac + 2.

Contrôle des connaissances

Le contrôle continu des connaissances est effectué sous forme d'épreuves planifiées : Devoirs Surveillés, Examens. D'autres formes d'évaluation sont prévues : quick test, soutenances de rapports, comptes rendus ...

Validation et acquisition de module : un module est acquis soit par validation soit par compensation.

Cycle DUT et DBT

- Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20 sans qu'aucune note des éléments le composant ne soit inférieure à 5 sur 20.
- Un module de moyenne supérieure ou égale à 7 sur 20, sans qu'aucune note des éléments le composant ne soit inférieure à 5 sur 20, et la note de l'année supérieure ou égale à 10 sur 20 peut être validé par compensation à la fin de l'année universitaire.
- Un module de moyenne supérieure ou égale à 4 sur 20 peut faire l'objet d'un contrôle unique de rattrapage. Seront conservés pour ce rattrapage, les notes des éléments du module supérieures ou égales à 10 sur 20.

La notation d'une épreuve de rattrapage ne peut en aucun cas excéder 10/20

Le recours à la compensation se fait après rattrapage à l'issue de l'année universitaire en cours. La meilleure des deux notes est considérée lors du classement et de l'attribution de la mention.

- Après rattrapage, un module dont la moyenne générale est inférieure strictement à 7/20 ou comprenant un élément au moins dont la note est inférieure à 5/20 est déclaré non acquis.
- Le DUT ou bien DBT est validé si la moyenne de tous les modules le composant est au moins égale à 10/20 par validation ou par compensation (réserve faite des notes éliminatoires).
- La réinscription est permise si la moyenne générale obtenue est au moins égale à 7/20 et inférieure strictement à 10/20.

➤ Discipline et assiduité

La discipline et l'assiduité sont des composantes primordiales pour la réussite au sein de l'EST. Aussi, les étudiants sont-ils appelés à observer les règles strictes de respect, de tolérance, de bonne conduite, de tenue vestimentaire descente et d'assiduité.

La présence aux cours, TD, TP, contrôle des connaissances et examens, visites d'entreprises, projets, conférences, est obligatoire.

Les absences pour cause de maladie doivent être justifiées par un certificat médical adressé au service de la scolarité dans un délai ne dépassant pas les 72 heures.

Toutefois, un certificat médical ne peut être pris en considération que s'il est muni d'ordonnance analyses ...

Les absences non justifiées accumulées au cours d'un semestre seront sanctionnées comme suit :

- 06 heures : 1er avertissement
- 12 heures : 2ème avertissement
- 16 heures : blâme
- 20 heures : traduction devant le conseil de discipline constitué conformément aux textes en vigueur (Dispositions prévues par le décret N° 2.06.619 du 28 octobre 2008, relatif au conseil de discipline concernant les étudiants)

Tout retard aux séances de l'emploi du temps sera considéré comme absence à la séance. Tout étudiant non admis pour indiscipline sera considéré comme absent à toute la séance.

Toute absence à une séance de contrôle des connaissances (DS, examen, TP) sera sanctionnée par la note 00/20, si l'absence n'est pas justifiée.

Fraude aux examens

Le recours à la fraude lors des examens et devoirs surveillés est formellement interdit. Il peut être passible de la traduction devant le conseil de discipline.

Il est considéré comme fraude, tout échange d'information orale ou écrite entre étudiants, la possession de documents non autorisés ayant un rapport avec le sujet d'examen, la possession d'appareils électroniques, même éteints, tels que téléphone cellulaire, tablette, MP3, appareil photo ...

L'attribution de la note 00/20 et la sanction disciplinaire et pédagogique appliquée au module concerné en cas de tentative de fraude.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des dispositions du règlement intérieur de l'EST-FBS.

(Reporter ci-dessous la mention manuscrite "Lu et approuvé")

.....

A Fkih Ben Saleh le :

Nom et prénom :

Filière :

Signature :